

Société ASZ
S.A.S.
Au capital de 100 euros
Siège social : 8, rue Georges MAERTENS 59800 LILLE
RCS Lille Métropole B n ° 909 961 671

**Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le
1er juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre
Le premier juin
A 09 heures

Les associés se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

- Madame Amel BENSALEM, propriétaire de 49 actions ;
- Madame Sephora BENSALEM, propriétaire de 49 actions ;
- Madame Fatma ZAROURI, propriétaire de 2 actions ;

Soit un total de 100 actions, composant 100% du capital social.

Madame Amel BENSALEM, représentant de la société ASZ, préside la séance en sa qualité de président.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les convocations,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.
- Les statuts de la Société ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- Le rapport spécial

Chaque associé reconnaît avoir été valablement convoqué et ne pas contester les délais de convocations.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat
- Conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Puis les associés prennent les décisions suivantes :

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le *31 décembre 2023*, et donne quitus de sa gestion.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat présenté. Le résultat de l'exercice annuel affiche un montant négatif (-474). Il en est convenu du report à nouveau débiteur

En conséquence, les associées décident d'affecter la dette de l'exercice, qui se montent à (-474) euros de le reporter à nouveau pour le prochain exercice.

Le report à nouveau s'élève de (-717) euros à (-1.190) euros.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale **constate** l'absence de conclusion de convention nouvelle entrant dans le champ de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

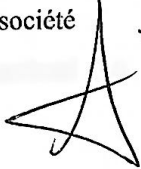
L'assemblée générale **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La résolution est adoptée à l'unanimité

* * *

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

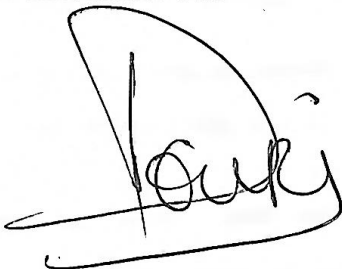
Madame Amel BENSAL M
Président de la société

A stylized handwritten signature consisting of a large, sharp 'A' shape with a vertical line extending upwards from the top vertex.

Madame Sephora BENSAL M
Directeur Général

A complex, circular handwritten signature with multiple loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Madame Fatma ZAROURI

A large, bold handwritten signature starting with a large 'F' and ending with a long horizontal stroke.

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTES
A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière)

Dénomination de la société intégrée SAS ASZ

ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

Adresse du service des impôts où

est déposée la déclaration de résultats :

RUE GUSTAVE DELORY

59881 LILLE CEDEX 9

90996197100019

SIRET Société intégrée

Néant ☐

Exercice ouvert le :

01/01/2023

Clos le :

31/12/2023

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions							
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				CA		CB	474						
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223b al 4 CGI)				CD									
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)						CE							
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B al 3 CGI)				CF		CG							
Abandon de créances et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)				CH		CJ							
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe				CL									
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun, afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223F alinéa 1 du CGI)				CM		CN							
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes				DU		DV							
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 F alinéa 3 du CGI)				CP									
Résultat, PV et MV nettes soumises aux taux de droit commun, afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 F alinéa 3 du CGI)				CR		CS							
Quota-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31/12/86 et la date de l'entrée dans le groupe				CT									
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées				CU									
Autres régularisations (à détailler)				CV		CW							
TOTAL				CX		CY	474						
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICT (CY-CX)				CZ		DA	474						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cession d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble		BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes		BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, PV et MV nettes soumises au taux de droit commun, afférents à des cessions d'immos et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à LT d'ensemble (art 223 F al. 1)		BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun afférents à des cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art 223 F al. 2)		BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes		BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immo, rééval.		BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)		BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL		BS		ED		EE		A8		EF		EG	
Total PV ou MV au taux de 19%		BR						A9					
Total PV ou MV au taux de 15%				B7						D0			
Total PV ou MV au taux de 0%						B5						B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %													
Plus-values à 19 % (art 210E, 210 F 238 bisA, 208 C et 219 -IV du CGI)												B3	

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS VALUES ET MOINS-VALUES NETTES
A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière)

Dénomination de la société intégrée SAS A.S BENSALÉM

ou du groupe :

**Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère** ☐

Adresse du service des impôts où

(Résultat d'ensemble)

est déposée la déclaration de résultats :

RUE GUSTAVE DELORY

59881 LILLE CEDEX 9

SIRET Société intégrée

88782239300013

Néant ☐ *

Exercice ouvert le :

01/01/2023

Clos le :

31/12/2023

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions						
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				CA		CB	11 244					
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223b al 4 CGI)				CD								
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)						CE						
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art 223 B al 3 CCGI)				CF		CG						
Abandon de créances et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)				CH		CJ						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe				CL								
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun, afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223F alinéa 1 du CGI)				CM		CN						
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes				DU		DV						
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 F aliné 2)				CP								
Résultat, PV et MV nettes soumises au taux de droit commun, afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 F alinéa 3 du CGI)				CR		CS						
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31/12/86 et la date de l'entrée dans le groupe				CT								
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées				CU								
Autres régularisations (à détailler)				CV		CW						
TOTAL				CX		CY	11 244					
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICT (CY-CX)				CZ		DA	11 244					
B - PLUS OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cession d'immobilisations										
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions							
		Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %					
PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, PV et MV nettes soumises au taux de droit commun, afférents à des cessions d'immos et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à LT d'ensemble (art 223 F al. 1)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun afférents à des cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art 223 F al. 2)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immo. rééval.	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
Total PV ou MV au taux de 19%	BR						A9					
Total PV ou MV au taux de 15%			B7						B6			
Total PV ou MV au taux de 0%					B5						B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %												
Plus-values à 19 % (art 210E, 210 F, 238 bisJA, 208 C et 219 -IV du CGI)											B3	

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS VALUES ET MOINS-VALUES NETTES
A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière)

Dénomination de la société intégrée SAS AS FOODCOURT

ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration

souscrite concerne la société mère

Adresse du service des impôts où

(Résultat d'ensemble)

est déposée la déclaration de résultats :

35 AVENUE CHARLES FOURRIER

59066 ROUBAIX CEDEX1

SIRET Société intégrée

91210349600010

Néant *

Exercice ouvert le :

01/01/2023

Clos le :

31/12/2023

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				CA		CB	3 495
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223b al 4 CGI)				CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)						CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art 223 B al 3 CCGI)				CF		CG	
Abandon de créances et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)				CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe				CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun, afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223F alinéa 1 du CGI)				CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes				DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 F aliné 2)				CP			
Résultat, PV et MV nettes soumises au taux de droit commun, afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 F alinéa 3 du CGI)				CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31/12/86 et la date de l'entrée dans le groupe				CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées				CU			
Autres régularisations (à détailler)				CV		CW	
TOTAL				CX		CY	3 495
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICT (CY-CX)				CZ		DA	3 495
B - PLUS OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	
PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, PV et MV nettes soumises au taux de droit commun, afférents à des cessions d'immos et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à LT d'ensemble (art 223 F al. 1)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun afférents à des cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art 223 F al. 2)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immo. rééval.	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
Total PV ou MV au taux de 19%	BR			A9			
Total PV ou MV au taux de 15%		B7			B6		
Total PV ou MV au taux de 0%			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19 % (art 210E, 210 F, 238 bisJA, 208 C et 219 -IV du CGI)				B3			

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS VALUES ET MOINS-VALUES NETTES
A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière)

Dénomination de la société intégrée SAS ASZ

ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration

souscrite concerne la société mère

☒

Adresse du service des impôts où

(Résultat d'ensemble)

est déposée la déclaration de résultats :

RUE GUSTAVE DELORY

59881 LILLE CEDEX 9

SIRET Société intégrée

90996197100019

Néant ☐

Exercice ouvert le :

01/01/2023

Clos le :

31/12/2023

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions						
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				CA		CB	15 213					
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223b al 4 CGI)				CD								
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)						CE						
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art 223 B al 3 CCGI)				CF		CG						
Abandon de créances et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)				CH		CJ						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe				CL								
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun, afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223F alinéa 1 du CGI)				CM		CN						
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes				DU		DV						
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 F alinéa 3 du CGI)				CP								
Résultat, PV et MV nettes soumises au taux de droit commun, afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 F alinéa 3 du CGI)				CR		CS						
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31/12/86 et la date de l'entrée dans le groupe				CT								
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées				CU								
Autres régularisations (à détailler)				CV		CW						
TOTAL				CX		CY	15 213					
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICT (CY-CX)				CZ		DA	15 213					
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cession d'immobilisations										
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions							
		Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %					
PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, PV et MV nettes soumises au taux de droit commun, afférents à des cessions d'immos et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à LT d'ensemble (art 223 F al. 1)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun afférents à des cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art 223 F al. 2)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immo. réval.	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
Total PV ou MV au taux de 19%	BR						A9					
Total PV ou MV au taux de 15%			B7						B6			
Total PV ou MV au taux de 0%					B5						B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %												
Plus-values à 19 % (art 210E, 210 F, 238 bisJA, 208 C et 219 -IV du CGI)										B3		

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.)

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS A.S BENSELEM

**Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère** ☐

Adresse du service des impôts où

(Résultat d'ensemble)

est déposée la déclaration de résultats : RUE GUSTAVE DELORY

59881 LILLE CEDEX 9

SIRET Société intégrée

88782239300013

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023

Clos le : 31/12/2023

A - RESULTAT					Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions						
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe					FA		FB						
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019					FD		FE						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe							FZ						
Autres régularisations (à détailler)					FG		FH						
TOTAL					FK		FL						
BENEFICE (2) FK - FL ou DEFICIT FL- FK					FM		FN						
B - PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME		Cession d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19 % (3)	Taux de 15%	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15%	Taux de 0 % (1)						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
SOUS TOTAL		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total PV (GD-GI) ou MV (GI-GD) au taux de 19 %		GE						GJ					
Total PV (2) (G4-G6) ou MV (G6-G4) au taux de 15%				E8						E6			
Total PV (2) (G5-G7) ou MV (G7-G5) au taux de 0%						E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 ce et 223 L-6 e du Code général des impôts, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.)

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS AS FOODCOURT

**Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère** ☐

Adresse du service des impôts où

(Résultat d'ensemble)

est déposée la déclaration de résultats : 35 AVENUE CHARLES FOURRIER

59066 ROUBAIX CEDEX1

SIRET Société intégrée

91210349600010

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023

Clos le : 31/12/2023

A - RESULTAT					Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions						
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe					FA		FB						
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019					FD		FE						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe							FZ						
Autres régularisations (à détailler)					FG		FH						
TOTAL					FK		FL						
BENEFICE (2) FK - FL ou DEFICIT FL- FK					FM		FN						
B - PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME		Cession d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19 % (3)	Taux de 15%	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15%	Taux de 0 % (1)						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
SOUS TOTAL		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total PV (GD-GI) ou MV (GI-GD) au taux de 19 %		GE						GJ					
Total PV (2) (G4-G6) ou MV (G6-G4) au taux de 15%				E8						E6			
Total PV (2) (G5-G7) ou MV (G7-G5) au taux de 0%						E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 ce et 223 L-6 e du Code général des impôts, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.)

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS ASZ

**Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère**

☒

Adresse du service des impôts où

(Résultat d'ensemble)

est déposée la déclaration de résultats :

RUE GUSTAVE DELORY

59881 LILLE CEDEX 9

SIRET Société intégrée

90996197100019

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023

Clos le : 31/12/2023

A - RESULTAT					Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions						
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe					FA		FB						
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019					FD		FE						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe							FZ						
Autres régularisations (à détailler)					FG		FH						
TOTAL					FK		FL						
BENEFICE (2) FK - FL ou DEFICIT FL- FK					FM		FN						
B - PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME		Cession d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19 % (3)	Taux de 15%	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15%	Taux de 0 % (1)						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
SOUS TOTAL		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total PV (GD-GI) ou MV (GI-GD) au taux de 19 %		GE						GJ					
Total PV (2) (G4-G6) ou MV (G6-G4) au taux de 15%				E8						E6			
Total PV (2) (G5-G7) ou MV (G7-G5) au taux de 0%						E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 ce et 223 L-6 e du Code général des impôts, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SAS ASZ

N° SIRET 90996197100019

Adresse du service des impôts où

est déposée la déclaration de résultats : RUE GUSTAVE DELORY

59881 LILLE CEDEX 9

Exercice ouvert le : 01/01/2023

Clos le :

31/12/2023

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 3

Néant ☐ *

Dénomination et de la société fille AA	N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 E, 238 bis 208 C et 219) AK	Plus et moins values à LT à 19 % (signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins values à LT à 15% (signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins values à LT à 0 % (signe + ou - selon le cas) EL
SAS ASZ	90996197100019		474				
SAS A.S BENSALAM	88782239300013		3 495				
SAS AS FOODCOURT	91210349600010		11 244				
SOUS - TOTAL			15 213				
		BE	BF				
Résultat d'ensemble		BA	BB				
- Bénéfice (col. AC - AD) en BA							
- Déficit (col. AD - AC) en BB			15 213				
Autres plus-values à 19 %				AL			
(total algébrique de la colonne AK en AL)							
Plus-values et moins values à long terme					AG	BC	BG
(total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)							

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N°2058 TS supplémentaires.

Dans ce cas, il convient :

- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que le montant à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Edition libre de la déclaration transmise par TDFC.

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SAS ASZ

Siret : 90996197100019

Adresse du service des impôts où

est déposée la déclaration de résultats : RUE GUSTAVE DELORY
59881 LILLE CEDEX 9

Exercice ouvert le : 01/01/2023

Clos le : 31/12/2023

Néant ☐ *

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE

Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	291 233
Plus-values à 19%(art 210 F(1), 238 bis JA, 208C et 219-IV du CGI)	HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée aux montants bruts des plus-values et relatives aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI	
Réintégration des charges financières (C.G.I. art. 223 B A1. alinéa 6)	HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'art 223 B Bis du CGI.	HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés au taux de 10 %	HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB
	Déficit	HC
		15 213
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière	HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK
	Déficit	HL
		15 213

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

	19 %		15 %		0 %	
Imposables	IA		Z1		EM	
Imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
Imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
Imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
TOTAL : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
Imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES
A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SAS ASZ

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats :

RUE GUSTAVE DELORY

59881 LILLE CEDEX 9

Exercice ouvert le : 01/01/2023

Clos le : 31/12/2023

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gain nets retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des PV ou MV à long terme (art. 219 I a)	

I - SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)	KD	
Déficits reportables (différence KC-KD)	KE	
Déficit nés au titre de l'exercice (report ligne HL du 2058 RG)	JC	15 213
TOTAL des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	15 213

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Origine	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	à 15 %	à 19 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long N-2						
terme subies N-3						
au cours des N-4						
dix exercices N-5						
antérieurs N-6						
(montants restant N-7						
à déduire à la N-8						
clôture du dernier N-9						
exercice) N-10						

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31/12/2006, dans certaines limites.

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
D'ENSEMBLE ET AUX PLUS VALUES OU MOINS-VALUES NETTES
A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPERATIONS LIEES
A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES ET OU A L'ENTITE MERE NON RESIDENTE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

(1)

Dénomination de la société mère :	SAS ASZ		
SIREN de la société mère :	909961971		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS ASZ		
SIREN de la société intégrée :	909961971		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE LILLE NORD RUE GUSTAVE DELORY 59881 LILLE CEDEX 9		
Exercice ouvert le : 01/01/2023	clos le : 31/12/2023		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble	Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime "mère-fille" perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223B, alinéa 2)		MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus ou moins-values de cession de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

(1) La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

(2) Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
D'ENSEMBLE ET AUX PLUS VALUES OU MOINS-VALUES NETTES
A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPERATIONS LIEES
A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES ET OU A L'ENTITE MERE NON RESIDENTE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

(1)

Dénomination de la société mère :	SAS ASZ
SIREN de la société mère :	909961971
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS A.S BENSELEM
SIREN de la société intégrée :	887822393
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE LILLE NORD RUE GUSTAVE DELORY 59881 LILLE CEDEX 9
Exercice ouvert le : 01/01/2023	clos le : 31/12/2023
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime "mère-fille" perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223B, alinéa 2)	MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML MO
TOTAL	MP MQ

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus ou moins-values de cession de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

(1) La société mère devra numéroté ces tableaux 2058-PAP.

(2) Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
D'ENSEMBLE ET AUX PLUS VALUES OU MOINS-VALUES NETTES
A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPERATIONS LIEES
A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES ET OU A L'ENTITE MERE NON RESIDENTE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

(1)

Dénomination de la société mère :	SAS ASZ		
SIREN de la société mère :	909961971		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS AS FOODCOURT		
SIREN de la société intégrée :	912103496		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE ROUBAIX 35 AV. CHARLES FOURRIER 59066 ROUBAIX CEDEX 1		
Exercice ouvert le : 01/01/2023	clos le : 31/12/2023		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble	Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime "mère-fille" perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223B, alinéa 2)		MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus ou moins-values de cession de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

(1) La société mère devra numéroté ces tableaux 2058-PAP.

(2) Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

**ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :					SAS ASZ				
SIREN de la société mère :					909961971				
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :					SIE LILLE NORD RUE GUSTAVE DELORY 59881 LILLE CEDEX 9				
Exercice ouvert le : 01/01/2023					clos le : 31/12/2023				
SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES									
Bien		Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus et moins-values non retenues pour le calcul de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 01/01/2019			
Numéro du bien	Descriptif du bien					NP	NQ	NR	NS
Plus ou moins values non encore imposées						Plus ou moins-value sur titre de participation non encore imposée (cochez la case)	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223F, al. 3) (cochez la case)		
Plus-values				Moins-values					
Taux commun	Taux de 19%	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux commun	Taux de 19%			Taux de 15 %	Taux de 0 %

(1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 N°250

(2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

(3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application de 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

(4) Mentionner le montant cumulé des plus ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le le calcul du résultat ou de la plus value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

Exercice ouvert le : 01/01/2023		Si PME innovante		Régime "simplifié d'imposition"		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2023				Déclaration de résultat d'ensemble du groupe		ou "réel normal"	
				X		X	
						taxation au tonnage	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social			
SAS ASZ							
8 RUE Georges Maertens							
59800 LILLE							
N° Siret		90996197100019					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/2023			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
Dénomination :						N° Siret :	
Adresse :							
B ACTIVE							
Activités exercées (souligner l'activité principale) :				Prise participation, politique et animation group		Si vous avez changé d'activité, cochez la	
				case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT		15 213	
						(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%)					
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values							
PVLT imposables au taux de 15%							
PVLT imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables		PV exonérées	
à 19 %		à 19 %		à 0%		(art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) .							
Ent. nouv. art. 44 sexies		Jeunes entre. innovantes		Zone franche urbaine - Terri. entr.		Bassins d'emploi à redynamiser	
Reprise d'entreprise en difficultés, art. 44 septies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Zone franche d'activité		Autres dispositifs	
Sociétés d'invest. immo. cotées		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		BUD.art. 44 sexdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)				Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :							
productif, art. 244 quater W							
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt							
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.							
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS							
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case :							
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci- dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné :							
N° d'identification fiscale :							
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : Dans ce cas , veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
N° d'identification fiscale :							
4 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays							
N° d'identification fiscale :							
H COMPTABILITE INFORMATISEE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
						WINSIS	
Examen de conformité fiscale				Nom, adresse du prestataire :			
N° SIREN du prestataire:							
Nom, adresse, téléphone, télécopie :							
- du comptable * :							
Téléphone :		03.20.43.22.79.		180 BLD DE MONS		FIDUCIAL EXPERTISE LILLE H	
				59491 VILLENEUVE D ASCQ			
- du conseil * :							
Téléphone :							
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :							
N° agrément :							
Visa :		CGA/AGA		Viseur conventionné			
A LILLE				le		30/04/2024	
Nom du déclarant : MME BENSALEM AMEL							
Qualité du déclarant : PRESIDENTE							

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDFC

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSÉ D'ÊTRE MEMBRES DE CE GROUPE

(art 223 A du CGI)

Identification de la société

Dénomination de la société mère :

SAS ASZ

Numéro SIRET de la société mère :

90996197100019

Exercice ouvert le :

01/01/2023

et clos le :

31/12/2023

IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère	
					Directe	Indirecte
Siren	887822393	N°/Type/Nom				
F. Jur. /Dénom.	SAS A.S BENSALAM	Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom	8 RUE G. MAERTENS	CP / ville				
Compl. distrib.		Pays				
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays	59800 LILLE FR					
Siren	912103496	N°/Type/Nom	3 AVENUE DE LA MARQUE			
F. Jur. /Dénom.	SAS AS FOODCOURT	Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom	8 RUE G. MAERTENS	CP / ville	59650 VILLENEUVE D'ASCQ			
Compl. distrib.		Pays	FR			
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays	59800 LILLE FR					
Siren		N°/Type/Nom				
F. Jur. /Dénom.		Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom		CP / ville				
Compl. distrib.		Pays				
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays						

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titres de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère	
					Directe	Indirecte
identifiant num.		N°/Type/Nom				
F. Jur. /Dénom.		Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom		CP / ville				
Compl. distrib.		Pays				
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays						
identifiant num.		N°/Type/Nom				
F. Jur. /Dénom.		Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom		CP / ville				
Compl. distrib.		Pays				
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays						
identifiant num.		N°/Type/Nom				
F. Jur. /Dénom.		Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom		CP / ville				
Compl. distrib.		Pays				
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays						

IEEI (1) => Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société est soumise

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(art 223 A du CGI)

II A - Liste des sociétés résidente qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)	
Siren		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays			
Siren		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays			
Siren		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)	
identifiant num.		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays		Statut	
identifiant num.		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays		Statut	
identifiant num.		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays		Statut	

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT Cesse D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT

(art 223 A du CGI)

Identification de la société

Dénomination de la société mère :

SAS ASZ

Numéro SIRET de la société mère :

90996197100019

Exercice ouvert le :

01/01/2023

et clos le :

31/12/2023

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère	
					Directe	Indirecte
Siren		N°/Type/Nom				
F. Jur. /Dénom.		Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom		CP / ville				
Compl. distrib.		Pays				
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays						
Siren		N°/Type/Nom				
F. Jur. /Dénom.		Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom		CP / ville				
Compl. distrib.		Pays				
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays						
Siren		N°/Type/Nom				
F. Jur. /Dénom.		Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom		CP / ville				
Compl. distrib.		Pays				
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays						

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère	
					Directe	Indirecte
identifiant num.		N°/Type/Nom				
F. Jur. /Dénom.		Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom		CP / ville				
Compl. distrib.		Pays				
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays		IEEAI (1)				
identifiant num.		N°/Type/Nom				
F. Jur. /Dénom.		Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom		CP / ville				
Compl. distrib.		Pays				
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays		IEEAI (1)				
identifiant num.		N°/Type/Nom				
F. Jur. /Dénom.		Complément				
Complément		Lieu-dit-Hameau				
N°/Type/Nom		CP / ville				
Compl. distrib.		Pays				
Lieu-dit-Hameau						
CP/ville/Pays		IEEAI (1)				

IEEAI (1) => Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société est soumise

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT

(art 223 A du CGI)

II A - Liste des sociétés résidente qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)	
Siren		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays			
Siren		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays			
Siren		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)	
identifiant num.		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays		Statut	
identifiant num.		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays		Statut	
identifiant num.		N°/Type/Nom	
F. Jur. /Dénom.		Complément	
Complément		Lieu-dit-Hameau	
N°/Type/Nom		CP / ville	
Compl. distrib.		Pays	
Lieu-dit-Hameau			
CP/ville/Pays		Statut	

**DOCUMENTS COMPTABLES,
FISCAUX ET DE GESTION**

SAS ASZ
Prise participation, politique et animation groupe
8 RUE Georges Maertens

59800 LILLE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

FIDUCIAL EXPERTISE LILLE H
180 BLD DE MONS

59491 VILLENEUVE D ASCQ
03.20.43.22.79.

SAS ASZ
8 RUE Georges Maertens

59800 LILLE

SOMMAIRE

Rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels p. 3

COMPTES ANNUELS p. 4

. Bilan actif p. 5
. Bilan passif p. 6
. Compte de résultat p. 7
. Soldes intermédiaires de gestion p. 8
. Détermination de la capacité d'autofinancement p. 9
. Annexe pp. 10 - 16

DOCUMENTS FISCAUX p. 17

. Bilan actif 2050
. Bilan passif 2051
. Compte de résultat de l'exercice 2052
. Compte de résultat de l'exercice (suite) 2053
. Immobilisations 2054
. Tableau des écarts de réévaluation sur immos. amort. 2054 BIS
. Amortissements 2055
. Provisions inscrites au bilan 2056
. Etat des échéances des créances et des dettes 2057
. Détermination du résultat fiscal 2058-A
. Déficits, indemnités pour congés payés & prov. non déd. 2058-B
. Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers 2058-C
. Détermination des plus / moins values au taux de 16/19 % 2059-A
. Affectation des + val. à CT & + val. de fusion ou d'apport 2059-B
. Suivi des moins-values à long terme 2059-C
. Affectation des plus-values à long terme 2059-D
. Détermination de la valeur ajoutée produite dans l'ex. 2059-E

DOSSIER DE GESTION p. 35

DETAILS DES COMPTES ANNUELS p. 42

FIDUCIAL EXPERTISE LILLE H
180 BLD DE MONS

59491 VILLENEUVE D ASCQ
03.20.43.22.79.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions convenues avec notre client

SAS ASZ

nous avons réalisé une mission de participation à l'établissement des comptes annuels relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023, qui se caractérisent notamment par les données suivantes :

- Total du bilan :	1 180,87 euros
- Chiffre d'affaires :	euros
- Résultat net :	-473,90 euros.

Notre mission s'inscrit dans la catégorie des "Missions sans assurance - Autres prestations fournies à l'entité" définies dans le cadre de référence des missions du professionnel de l'expertise comptable et par le schéma général du référentiel normatif et déontologique de l'Ordre des experts-comptables publiés par arrêté ministériel du 17 juillet 2019.

Nos obligations et interventions se sont exercées dans les limites des diligences de la mission de présentation de comptes définies par l'Ordre des experts-comptables.

Nos travaux ont été réalisés à partir des pièces, documents et informations fournis par notre client.

A VILLENEUVE D ASCQ
Le 30/04/2024

Pour Fiducial Expertise

Pour Fiducial Expertise

RIVIERRE Pierre-Louis
Directeur d'agence

SAS ASZ
8 RUE Georges Maertens

59800 LILLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 100		1 100	1 100
Autres immobilisations financières				
Total	1 100		1 100	1 100
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	81		81	167
Total	81		81	167
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total				
TOTAL ACTIF	1 181		1 181	1 267

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-717	
Résultat de l'exercice	-474	-717
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	-1 090	-617
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses	1 695	1 595
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	576	288
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	2 271	1 883
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	1 181	1 267

	du 01/01/2023	%	du 19/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	CA	au 31/12/2022	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
Total						
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	474	#####	717	#####	-243	-33,86
Total	474	#####	717	#####	-243	-33,86
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations amortissements, dep. et prov.						
Autres charges						
Total						
Résultat d'exploitation	-474	#####	-717	#####	243	33,86
Produits financiers						
Charges financières			0	#####	-0	-100,00
Résultat financier			-0	#####	0	100,00
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	-474	#####	-717	#####	243	33,86
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices						
Résultat de l'exercice	-474	#####	-717	#####	243	33,86

	du 01/01/2023	%	du 19/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	CA	au 31/12/2022	CA	en euros	%
Chiffre d'affaires H.T.						
Ventes de marchandises						
Coût d'achat marchandises vendues						
Marge commerciale						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Production de l'exercice						
Consommations de l'exercice	474	#####	717	#####	-243	-33,86
Valeur ajoutée	-474	#####	-717	#####	243	33,86
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assim.						
Charges de personnel						
Excédent brut d'exploitation	-474	#####	-717	#####	243	33,86
Reprises sur provisions et transferts						
Autres produits						
Dotations amortissements et prov.						
Autres charges						
Résultat d'exploitation	-474	#####	-717	#####	243	33,86
Quote-part des opérat. en commun						
Produits financiers						
Charges financières			0	#####	-0	-100,00
Résultat courant avant impôts	-474	#####	-717	#####	243	33,86
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices						
Résultat net de l'exercice	-474	#####	-717	#####	243	33,86

DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	du 01/01/2023 au 31/12/2023 Durée : 12 mois	du 19/01/2022 au 31/12/2022 12 mois
Excédent ou insuffisance brut(e) d'exploitation	-474	-717
+ Transferts de charges d'exploitation		
+ Autres produits d'exploitation		
- Autres charges d'exploitation		
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.		
+ Produits financiers		
- Charges financières		0
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats		
- Impôts sur les bénéfices		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	-474	-717

La capacité d'autofinancement est le surplus monétaire issu de l'exploitation (c'est-à-dire le résultat courant avant dotation aux amortissements et aux dépréciations), auquel s'ajoute le solde des opérations exceptionnelles et hors exploitation, sous déduction de l'impôt sur les sociétés et de l'intéressement. Elle constitue la source de financement de l'entreprise, après une éventuelle distribution de bénéfices.

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Engagements financiers et autres informations

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2023

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				☒
des titres de participation				☒
des autres titres immobilisés et des titres de placement				☒
Frais externes de formation				
nécessaires à la mise en service				☒
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				☒
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				☒

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes				
Immobilisations financières.....	1 100			1 100
Total.....	1 100			1 100

Amortissements

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles..				
Total.....				

Dépréciations de l'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement
Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises

Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
---------------	--------------	------------	--------------

Dépréciation des stocks

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises

Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
---------------	--------------	------------	--------------

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.....			

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....
Clients et comptes rattachés.....
Autres créances.....
Disponibilités.....

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	100	1,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	100	1,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....				
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	576	576		
Dettes fiscales et sociales.....				
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	1 695	1 695		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	2 271	2 271		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	576
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Non recensé

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs

Autres informations significatives

Non recensé

SAS ASZ
8 RUE Georges Maertens

59800 LILLE

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
8 RUE Georges Maertens		59800 LILLE	
Numéro SIRET* 90996197100019		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2023			31/12/2022
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS		
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV	1 100	1 100
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 100	1 100
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
C R	Autres créances (3)	BZ	CA		
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	81	167
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
R	TOTAL (III)	CJ	CK	81	167
E	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 181	1 267
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	100	100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	-717	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-474	-717
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	-1 090	-617
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	1 695	1 595
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	576	288
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EA		
TOTAL (IV)		EB		
		EC	2 271	1 883
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 181	1 267
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 271	1 883
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ							Néant		*
		Exercice N					Exercice N-1		
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL			
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR			
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	474	717	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX			
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	Dotations - Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA			
	Dont dot. amort. du fonds de commerce			HS					
	d'exploitation : - dotations aux provisions					GB			
	- Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	474	717	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-474	-717	
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		0	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU		0	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		-0	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-474	-717	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	474	717
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-474	-717
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult.	A6			
Obl.	A9			
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7			
Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ										Néant		*
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à post 3		
I	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	
C	Terrains						KG		KH		KI	
	R	Cons truc tions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK		KL	
			- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN		KO	
			- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP		KQ		KR	
	P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3		KS		KT		KU	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencets, aménagemts div*				KV		KW		KX		
		- Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		- Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
L	Immobilisations corporelles en cours						LE		LF		LG	
E	Avances et acomptes						LH		LI		LJ	
S	TOTAL III						LK		LL		LM	
					TOTAL III		LN		LO		LP	
F	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
I	Autres participations						8U	1 100	8V		8W	
N	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	
	TOTAL IV						LQ	1 100	LR		LS	
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)						0G	1 100	0H		0J	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ				
				par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4				
I	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			C0		D0		D7		
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II			LV		LW		1X		
C	Terrains					LX		LY		LZ		
	R	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC		
			- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF		
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.					MG		MH		MI		
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements				MJ		MK		ML		
		- Matériel de transport				MM		MN		MO		
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier				MP		MQ		MR		
L	Immob. corporelles en cours		MY			MS		MT		MU		
E	Avances et acomptes		NC			MV		MW		MX		
S	TOTAL III					MZ		NA		NB		
						ND		NE		NF		
						NG		NH		NI		
F	Participations évaluées (mise en équ.)					0U		M7		0W		
I	Autres participations					0X		0Y	1 100	0Z		
N	Autres titres immobilisés					2B		2C		2D		
	Prêts et autres immob. financières					2E		2F		2G		
	TOTAL IV					NJ		NK	1 100	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					0K		0L	1 100	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le						31/12/2023
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS ASZ				Néant		*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ										Néant		*		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*												
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.			Augmentations : dotations de l'ex.			Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises			Montant des amort. à la fin de l'ex.			
Frais d'établ. et développement		CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial		RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE			PF			PG			PH			
TOTAL I		RK			RM			RN			RO			
Terrains		PI			PJ			PK			PL			
- Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
Construct° - Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
- Installations générales, agencements et aménagements des		PV			PW			PX			PY			
Inst. tech., matériel et outillage ind.		PZ			QA			QB			QC			
Autres		QD			QE			QF			QG			
- Installations générales, agencements et aménagements		QH			QI			QJ			QK			
immob. - Matériel de transport		QL			QM			QN			QO			
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP			QR			QS			QT			
- Emballages récup. et div.														
TOTAL II		QU			QV			QW			QX			
TOTAL GENERAL (I + II)		ON			OP			OQ			OR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisat° amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel							
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		R		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
C Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
O Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
N Inst. gales., agn		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Instal. techn., matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
C Inst gales, agenc et am. div		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
O Mat. de transp.		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
R Mat bur & inf mob		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
P Emb. récup., div.		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III		NL						N						NO
TOTAL général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)				NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)				NZ
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'ex. aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9			Z8			
Primes de remboursemt des obligations								SP			SR			

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ		Néant				*			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC	
R	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équ.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises				UE		UF			
- d'exploitation				UG		UH			
- financières				UJ		UK			
- exceptionnelles									
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision									
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise :		SAS ASZ				Néant		*
-------------------------------	--	---------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3						
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB				
		Autres impôts, taxes, versements assim.					VN				
		Divers					VP				
	Groupes et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX						VT		VU		VV
	RE N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice					VD				
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.					VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)		VF									

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
RE N V	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine					
		à + de 1 an à l'origine					VH
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	576	576			
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B					
	Personnel et comptes rattachés	8C					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					8E
		Taxe sur la valeur ajoutée					VW
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupes et associés (2)	VI					
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K						
Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2	1 695	1 695				
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX		VY	2 271	VZ	2 271		
RE N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK					
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ										Néant		*		Exercice N, clos le : 31/12/2023							
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WA											
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD				WB							
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										WF				XE							
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RA											
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*										WI				XW							
Amendes et pénalités										WJ											
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI														XY							
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 3032)														I7							
Quote-part										Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7		K7			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)																I8					
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%																ZN					
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme																WN					
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions																WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)																XR					
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										intérêts exécutés (art. 39-1-3 et 212)		SU		Zone d'ent.* (act. exo.)		SW		) WQ			
Dont :														Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		)			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																		Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage																		Y3			
														TOTAL I				WR			
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*																		WS			
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)																		WT			
Régimes										Plus-values		- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *						WV			
imposition										nettes		- imposées aux taux de 0%						WH			
												- imposées aux taux de 19 %						WP			
particuliers										à		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
et impos.										long terme		- imputées sur déficits antérieurs						XB			
																		I6			
différées										Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WZ			
										Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
										Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))								XA			
										Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)								ZX			
Mesures										Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer								ZY			
d'incitation										Majoration d'amortissement *								XD			
										Entreprise nouvelle 44 septies		K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies		L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)		L5	
														Sociétés d'investissement immo.		K3		Zoneestruc. défense (art. 44 terdecies)		PA	
										Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)		1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
										Zone de revitalisation rurale (44)		PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)																		XS			
Déd. div. (cf. feuillet séparé)										dont déd. except. (art 39 decies)				Créance dégagee par le report en arrière du déf. (IS)		ZI				XG	
										dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)							
										dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)							
										dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)											
										dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)							
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																		Y2			
														TOTAL II				XH			
III. RESULTAT FISCAL																					
Résultat fiscal avant imputation										bénéfice (I moins II)		XI									
des déficits reportables :										déficit (II moins I)								XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)												ZL									
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)																		XL			
RESULTAT FISCAL										BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN						XO			
																		474			

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2024

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	717	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		K6	717	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	717	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation*				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
TOTAUX		YN		YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
			ligne WI	ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ		Néant		*				
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT								
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C						
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D	-717					
Prélèvements sur les réserves		0E						
TOTAL I		0F	-717					
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB						
	- Autres réserves	ZD						
	Dividendes	ZE						
	Autres répartitions	ZF						
	Report à nouveau	ZG	-717					
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	-717				
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation								
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1			
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS				
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT				
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ			
	achats et charges	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	288	350	
	externes	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	186	367	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	474	717		
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX				
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ				
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2023)*			OB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%		
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP				
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR		1		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH				
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	-474	PV à 15%	JK	PV à 0% (1	JL
					PV à 19%	JM	Imputation	JC
		Groupe : résultat d'ens.	JD	-15 213	PV à 15%	JN	PV à 0% (1	JO
				PV à 19%	JP	Imputation	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale			JH	1	N°SIRET de la société mère	JJ	90996197100019	

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ						Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			(11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+	+		+
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ		Néant		*	
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme N-1					
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2					
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme N-1					
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2					
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2024

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SAS ASZ		Néant	*
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	0	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	0
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation		HR	

SAS ASZ
8 RUE Georges Maertens

59800 LILLE

DOSSIER DE GESTION

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FIDUCIAL EXPERTISE LILLE H

Vous propose l'analyse de l'évolution de votre entreprise au cours
de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

La formation de votre résultat			
	Cet exercice	Exercice Précédent	% Var.
Total ventes et production			
Achats consommés			
Marge brute totale			
Autres produits			
Autres charges	-474	-717	-34 %
RESULTAT NET	-474	-717	34 %
Détails aux tableaux 1A et 1B			

SYNTHETISENT

Vos indicateurs de gestion		
	Cet exercice	Exercice Précédent
Durée moyenne de rotation des stocks		
Crédit moyen accordé aux clients		
Crédit moyen obtenu des fournisseurs	438	145
% de la masse salariale sur le chiffre d'affaires		
% de la masse salariale sur la valeur ajoutée		
Solvabilité à court terme	-895	-421
Autonomie financière		
Poids des frais financiers sur le chiffre d'affaires		
Détails au tableau 4		

COMPLETE

La photographie de votre entreprise		
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Immobilisations	1 100	1 100
Stocks		
Créances et divers		
Avoirs financiers	81	167
TOTAL EMPLOIS	1 181	1 267
Capital et réserves	-617	100
Résultat net	-474	-717
Dettes financières	1 295	1 295
Dettes d'exploitation	976	588
TOTAL RESSOURCES	1 181	1 267
Détails au tableau 2		

PREPARE L'ANALYSE

De votre résultat à votre trésorerie	
Marge brute	
Autres produits et charges	
	-474
Résultat net de l'exercice	
	-474
Variation des comptes de bilan (hors résultat)	
	388
Variation de trésorerie	
	-86
Détails au tableau 3	

AFFINE

ANALYSE DE L'EVOLUTION DE VOTRE ENTREPRISE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau 1A

LA FORMATION DE VOTRE RESULTAT PAR LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

ANALYSE DE VOS ACTIVITES

Négoce				Production et services			
	Cet exercice	Exercice Précédent	Variation		Cet exercice	Exercice Précédent	Variation
Ventes de marchandises				Production vendue			
				Prod. stockée ou déstockée(+/-)			
Coût d'achat des marchandises				Prod. affectée en immobilisat.			
				Production de l'exercice			
Variation de stock				Matières 1° et consommations			
				Sous-traitance directe			
Marge brute commerciale				Marge brute de production			

MARGE BRUTE TOTALE						
AUTRES CHARGES EN SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (La colonne "pour 100 E " est exprimée par rapport au chiffre d'affaires H.T.)						
	Cet exercice	Pour 100 E	Exercice précédent	Pour 100 E	Variation de la rubrique	% de var.
Autres biens et serv. consommés	-474	#####	-717	#####	243	-34 %
VALEUR AJOUTEE	-474	#####	-717	#####	243	34 %
Subventions et impôts						
Frais de personnel						
Cotisations personnelles						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-474	#####	-717	#####	243	34 %
Dot.amort. & dép. Chges & prov. div.						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-474	#####	-717	#####	243	34 %
Charges et prod. financiers			-0	#####	0	-100 %
RESULTAT COUR AVANT IMPÔTS	-474	#####	-717	#####	243	34 %
Ch. et prod exc. et impôts sur bénéf.						
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-474	#####	-717	#####	243	34 %

ANALYSE DE L'EVOLUTION DE VOTRE ENTREPRISE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau 1B

LA FORMATION DE VOTRE RESULTAT PAR L'APPROCHE ECONOMIQUE

ANALYSE DE VOS ACTIVITES

Négoce				Production et services			
	Cet exercice	Exercice Précédent	Variation		Cet exercice	Exercice Précédent	Variation
Ventes de marchandises				Production vendue			
Coût d'achat des marchandises				Prod. stockée ou déstockée(+/-)			
Variation de stock				Prod. affectée en immobilisat.			
Marge brute commerciale				Production de l'exercice			
				Matières 1° et consommations			
				Sous-traitance directe			
				Marge brute de production			
MARGE BRUTE TOTALE							
AUTRES CHARGES DANS UNE APPROCHE ECONOMIQUE (La colonne "pour 100 E " est exprimée par rapport au chiffre d'affaires H.T.)							
	Cet exercice	Pour 100 E	Exercice précédent	Pour 100 E	Variation de la rubrique	% de var.	
Utilisation de moyens matériels (locations, entret., réparat., assur., dotations aux amortissements, eau, électricité,...)			-232	#####	232	-100 %	
Utilisation de personnel interne							
Utilisation de personnel externe	-288	#####	-350	#####	62	-18 %	
Contributions à l'Etat & aux coll.							
Impôts sur les bénéfices							
Utilisation de moyens financiers	-186	#####	-135	#####	-51	37 %	
Eléments except. et non liés à l'exploitation (subvent. et dot. dép.prov. et amort)							
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-474	#####	-717	#####	243	34 %	

ANALYSE DE L'EVOLUTION DE VOTRE ENTREPRISE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau 2

LA PHOTOGRAPHIE DE VOTRE ENTREPRISE

EMPLOIS	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES	31/12/2023	31/12/2022
ELEMENTS PERMANENTS LIES A LA STRUCTURE DE VOTRE ENTREPRISE					
Immobilisations incorporelles : brevets, fonds de commerce, frais d'établissement			Compte de l'exploitant ou capital social	100	100
Immobilisations corporelles nettes (amortiss. déduits) terrains, construct., matériels, ...			Réserves légales et autres, report à nouveau et prov.	-717	
			Résultat net de l'entreprise	-474	-717
			CAPITAUX PROPRES	-1 090	-617
Immobilisations financières : participations, placements à long terme, dépôts et cautionnements.	1 100	1 100	Emprunts et dettes à long terme (hors découvert)		
			Comptes-courants associés	1 295	1 295
TOTAL NET DES IMMOBILISATIONS	1 100	1 100	TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS	205	679
Fonds de roulement négatif	895	421	Fonds de roulement positif		
Variation positive			Variation négative	474	
ELEMENTS TEMPORAIRES LIES A L'EXPLOITATION DE VOTRE ENTREPRISE					
Stocks (provisions déduites) : matières 1°, en cours et produits finis			Fournisseurs d'immobilisations moins autres avoirs		
Clients moins acomptes (provisions déduites)			Fournisseurs d'exploitation moins acomptes	576	288
Autres créances à court terme : débiteurs divers			Dettes fiscales, sociales et autres : TVA, créiteurs div.	400	300
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance		
TOTAL DES VALEURS D'EXPLOITATION			TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION	976	588
Besoin en financement d'exp.			Excédent en financement d'exp.	976	588
Variation positive	388		Variation négative		
ELEMENTS TEMPORAIRES LIES AU FINANCEMENT A COURT TERME DE VOTRE ENTREPRISE					
Valeurs mobilières de placement			Dettes financières à court terme		
Disponibilités en banque et en caisse	81	167	Découvert bancaire		
TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS	81	167	TOTAL DES DETTES FINANCIERES		
Trésorerie positive	81	167	Trésorerie négative		
Variation positive			Variation négative	86	
TOTAUX EMPLOIS	1 181	1 267	TOTAUX RESSOURCES	1 181	1 267
FONDS DE ROULEMENT - FINANCEMENT D'EXPL. = TRESORERIE				-895	81

ANALYSE DE L'EVOLUTION DE VOTRE ENTREPRISE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau 3

DE VOTRE RESULTAT A VOTRE TRESORERIE

	Cet exercice	Exercice précédent	Variation en résultat
MARGE BRUTE TOTALE (tableau 1A)			
Autres biens et services consommés	-474	-717	243
Subventions et impôts			
Frais de personnel			
Cotisations personnelles			
Dotations aux amortissements et dépréciations Charges et provisions diverses			
Charges et produits financiers		-0	0
Charges et produits exceptionnels Impôts sur les bénéfices			
Total des autres produits et charges	-474	-717	243
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-474	-717	243

de votre résultat ...

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Incidence sur la trésorerie	
			Amélioration	Détérioration
TRESORERIE DE DEBUT D'EXERCICE		167		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE				474
Immobilisations nettes	1 100	1 100		
Capitaux propres (hors résultat du présent exercice)	-617	-617	0	
Emprunts et dettes à long terme				
Stocks et en cours (provisions déduites)				
Clients moins acomptes (provisions déduites)				
Autres créances à court terme et charges constatées d'avance				
Fournisseurs	576	288	288	
Dettes fiscales, sociales et autres	1 695	1 595	100	
Totaux des variations des comptes de bilan			388	474
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE	81			86

... à votre trésorerie

ANALYSE DE L'EVOLUTION DE VOTRE ENTREPRISE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau 4

VOS INDICATEURS DE GESTION

LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION		
	Cet exercice	Exercice précédent
Durée moyenne de rotation des stocks de matières premières en nombre de jours Pour 1 jour de possession de stock en moins, le gain de trésorerie est de...		
Durée moyenne de rotation des en cours de production en nombre de jours Pour 1 jour de possession de stock en moins, le gain de trésorerie est de...	1	2
Durée moyenne de rotation des marchandises en nombre de jours Pour 1 jour de possession de stock en moins, le gain de trésorerie est de...		
Durée moyenne de rotation des produits finis en nombre de jours Pour 1 jour de possession de stock en moins, le gain de trésorerie est de...	1	2
Durée moyenne du crédit accordé aux clients en nombre de jours Pour 1 jour de crédit en moins accordé aux clients, le gain de trésorerie est de...		
Durée moyenne du crédit obtenu des fournisseurs en nombre de jours Pour 1 jour de crédit en plus obtenu des fournisseurs, le gain de trésorerie est de...	438 1	145 2
Pourcentage de la masse salariale sur le chiffre d'affaires		
Pourcentage de la masse salariale sur la valeur ajoutée		

LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE STRUCTURE FINANCIERE		
	Cet exercice	Exercice précédent
Solvabilité de l'entreprise à court terme	-895	-421
Autonomie financière par rapport aux banques		
Poids des frais financiers sur le chiffre d'affaires		

SAS ASZ
8 RUE Georges Maertens

59800 LILLE

**DETAILS
DES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES

Produits à recevoir :

Créances rattachées à des participations.....	
Autres immobilisations financières.....	
Créances clients et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	
Disponibilités.....	
Total.....	

Charges constatées d'avance :

Total.....	
-------------------	--

Charges à payer :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	576
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	
Total.....	576

Produits constatés d'avance :

Total.....	
-------------------	--

ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES**Charges à payer :**

408100	FOURN.FACTURES NON PARVENUES	576,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	576,00
	Total.....	576,00

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
261000 TITRES DE PARTICIPATION	1 100		1 100	1 100
Participations et créances rattachées	1 100		1 100	1 100
Autres immobilisations financières				
Total	1 100		1 100	1 100
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnement				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Autres créances				
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
512000 BANQUE	81		81	167
Disponibilités	81		81	167
Total	81		81	167
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total				
TOTAL ACTIF	1 181		1 181	1 267

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
101000 CAPITAL SOCIAL OU PERSONNEL	100	100
Capital social ou individuel	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
119000 REPORT A NOUVEAU (DB)	-717	
Report à nouveau	-717	
Résultat de l'exercice	-474	-717
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	-1 090	-617
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires		
451100 GROUPE SAS FOODCOURT	300	200
451200 GROUPE SAS AS BENSALEM	100	100
455100 COMPTE COURANT AMEL BENSALEM	783	783
455200 COMPTE COURANT SEPH. BENSALEM	490	490

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
455300 COMPTE COURANT FATMA ZAROURI	22	22
Associés et dettes financières diverses	1 695	1 595
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
408100 FOURN.FACTURES NON PARVENUES	576	288
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	576	288
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	2 271	1 883
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	1 181	1 267

	du 01/01/2023	%	du 19/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	CA	au 31/12/2022	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
Total						
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
622600 HONORAIRES	288	#####	288	#####		
622700 FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX			62	#####	-62	-100,00
623100 ANNONCES ET INSERTIONS			232	#####	-232	-100,00
627200 COMMISSIONS ET FRAIS	186	#####	135	#####	51	37,50
Autres achats & charges externes	474	#####	717	#####	-243	-33,86
Total	474	#####	717	#####	-243	-33,86
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations amortissements, dep. et prov.						
Autres charges						
Total						

	du 01/01/2023	%	du 19/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	CA	au 31/12/2022	CA	en euros	%
Résultat d'exploitation	-474	#####	-717	#####	243	33,86
Produits financiers						
661600 INTERETS BANCAIRES			0	#####	-0	-100,00
Charges financières			0	#####	-0	-100,00
Résultat financier			-0	#####	0	100,00
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	-474	#####	-717	#####	243	33,86
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices						
Résultat de l'exercice	-474	#####	-717	#####	243	33,86

Société ASZ
S.A.S.
Au capital de 100 euros
Siège social : 8, rue Georges MAERTENS 59800 LILLE
RCS Lille Métropole B n ° 909 961 671

Assemblée générale ordinaire annuelle
réunie le 1er juin 2024

Deuxième résolution
Affectation du résultat – exercice clos le 31 décembre 2023

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat présenté. Le résultat de l'exercice annuel affiche un montant négatif (-474). Il en est convenu du report à nouveau débiteur

En conséquence, les associées décident d'affecter la dette de l'exercice, qui se montent à (-474) euros de le reporter à nouveau pour le prochain exercice.

Le report à nouveau s'élève de (-717) euros à (-1.190) euros.

La résolution est adoptée à l'unanimité

* * *

Certifié conforme
Le 1^{er} juin 2024

Signatures

La Présidente



Société ASZ
S.A.S
Au capital de 100 euros
Siège social : 8, rue Georges MAERTENS 59800 LILLE
RCS Lille Métropole B n ° 909 961 971

- Rapport spécial du Président sur les conventions réglementées - Exercice clos le 31 décembre 2023
--

Chers associés,

Nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été autorisée au cours de l'exercice écoulée visé par l'article L227-10 du Code de commerce.

* * *

Fait à Lille

Le 1^{er} juin 2024

Signatures

La Présidente



Certifié conforme